

Négociations Annuelles Obligatoires Un bon accord pour 2017

Après 4 réunions de négociation, l'UNSA a signé le jeudi 9 février l'accord Négociations Annuelles Obligatoires 2017.

Après avoir proposé une augmentation de 0,4 % pour 2017, voici donc ce que la Direction des AGR a bien voulu concéder :

Augmentations collectives

- 0,8 % au 1er janvier et 0,7% au 1er juillet 2017

Autres mesures

- prise en charge de la portabilité complémentaire santé par l'entreprise
- engagement de remplacement des absences de longue durée par des CDD

Nous sommes également très heureux que cette négociation se soit déroulée dans un très bon esprit entre les organisations syndicales.

Toutes les organisations syndicales ont signé cet accord.

Intéressement 2017

Le pourcentage de la masse salariale passe de 6 à 6,15 % en 2017.
Il sera versé au mois de Mars 2017 suite à la réforme Macron.

La Direction, consciente que ce report de versement d'un mois peut poser certains problèmes aux salariés, a accepté notre demande d'avance sur le salaire du mois de Mars. Si tel est le cas, rapprochez-vous de vos Responsables d'Exploitation.